



Commune de COURNONSEC

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**SUR LA MISE EN CONCORDANCE DES DOCUMENTS DES LOTISSEMENTS "LES CHÊNES VERTS" et "MAS DE PLAGNOL" AVEC LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE COURNONSEC**  
Application des dispositions de l'article L.442-11 du Code de l'Urbanisme

## RAPPEL

Par arrêté n° ARR-DGS-2022-03 du 12 septembre 2022, le Maire de Cournonsec a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la mise en concordance des documents des lotissements "Les Chênes verts" et "Mas de Plagnol" avec le plan local d'urbanisme de Cournonsec, en application des dispositions de l'article L.442-11 du Code de l'Urbanisme. A l'issue de l'enquête et après délibération du conseil municipal, un arrêté du maire pourra prononcer cette mise en concordance.

Monsieur Etienne CABANE, ingénieur retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du Tribunal Administratif de Montpellier par décision du 25 juillet 2022.

L'enquête se déroulera à la mairie du lundi 3 octobre 2022 à 10 heures au mercredi 2 novembre 2022 à 17 heures aux jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30) pour une durée de 31 jours. Le dossier est consultable en mairie au format papier et sur poste informatique, ainsi que sur le site internet de la commune (<https://www.cournonsec.fr>).

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- Lundi 3 octobre 2022 de 10h00 (ouverture de l'enquête) à 13h00
- Samedi 15 octobre 2022 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 2 novembre 2022 de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête).

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées à l'intention du commissaire enquêteur par courrier papier à Mairie de Cournonsec, rue du Jeu de Tambourin 34660 COURNONSEC ou par courrier électronique à [enquetepublique@cournonsec.fr](mailto:enquetepublique@cournonsec.fr)

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront, dès qu'ils seront transmis, tenus à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an.

Le Maire  
RéGINE ILLAIRE

## SAS DU CLOS

Société par actions simplifiée au capital de 47 000 euros  
Siège social : 17 avenue de la Bordelaise  
ZI La Bordelaise  
34110 FRONTIGNAN  
851 036 673 RCS MONTPELLIER

## AVIS DE DISSOLUTION

La société SAS DU CLOS sus-désignée a été dissoute par déclaration en date du 21 septembre 2022 souscrite par la société BLIN TRAITÉUR, associée unique, société à responsabilité limitée au capital de 400 euros dont le siège social est sis 3 rue des Moulins à Huile à AGDE (34300), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BEZIERS sous le numéro 799 308 820.

Avec transmission universelle du patrimoine à la société BLIN TRAITÉUR. Cette déclaration de dissolution sera déposée au greffe du Tribunal de Commerce de MONTPELLIER.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3, du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers peuvent former opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Les oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce de MONTPELLIER avec copie de l'opposition au siège social de la société.

Pour avis

## LA P'TITE COUR

Société à Responsabilité Limitée en liquidation  
au capital de 30 000,00 euros  
Siège social : 9 rue Kleber 34470 PÉROLS  
Siège de liquidation : 9 rue Kleber 34470 PÉROLS  
877 856 161 RCS MONTPELLIER

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 septembre 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Alban LE BOUVIER, demeurant 96 Grand rue 34470 PÉROLS, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 9 rue Kleber 34470 PÉROLS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de MONTPELLIER, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, le Liquidateur



## AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

portant sur le projet de modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Juvignac et sur la création de deux périmètres délimités des abords (PDA) du Domaine de Caunelles et du Domaine du Château de Bonnier de la Mosson

Par arrêté n° MAR2022-0050, M. le Président de Montpellier Méditerranée Métropole a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique, du lundi 24/10/2022 à 10h00 au vendredi 25/11/2022 à 17h00 inclus (soit 33 jours consécutifs), afin de recueillir les observations et propositions du public relatives au projet de modification n° 2 du PLU de la Commune de Juvignac visant à permettre l'implantation d'un collège sur la commune, en continuité des équipements publics du quartier des Constellations et aux projets de création des périmètres délimités des abords (PDA) du Domaine de Caunelles et du Domaine du Château de Bonnier de la Mosson.

Par décision n° E22000111 / 34 en date du 29/08/2022, le Président du Tribunal Administratif de Montpellier a désigné Monsieur François COLAS, inspecteur de santé publique vétérinaire, retraité, en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique.

Monsieur le commissaire enquêteur désigné se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales à la Mairie de Juvignac (997 Les Allées de l'Europe - 34990 Juvignac) : le lundi 24 octobre 2022 de 10h00 à 12h00, le mercredi 16 novembre 2022 de 08h30 à 12h00 et le vendredi 25 novembre 2022 de 13h30 à 17h00.

Durant toute la durée de l'enquête, sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra par ailleurs consulter le dossier d'enquête publique sur les registres d'enquête ouverts à cet effet à la Mairie de Juvignac (997 Les Allées de l'Europe - 34990 Juvignac) aux heures habituelles d'ouverture, à savoir du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et au siège de Montpellier Méditerranée Métropole (50 Place Zeus - 34961 Montpellier) aux heures habituelles d'ouverture, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra également consulter le dossier d'enquête publique sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole ([www.montpellier3m.fr/enquetes-publiques](http://www.montpellier3m.fr/enquetes-publiques)) et sur le site internet de la Commune de Juvignac ([www.juvignac.fr](http://www.juvignac.fr)).

Durant toute la durée de l'enquête, sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra en outre consulter le dossier d'enquête publique sur un poste informatique au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

Le public pourra adresser ses observations et propositions écrites à Monsieur le commissaire enquêteur durant toute la durée de l'enquête :

- sur les registres ouverts à cet effet en mairie de Juvignac et au siège de Montpellier Méditerranée Métropole ;
- par voie postale au siège de l'enquête publique, à savoir au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, à l'adresse suivante : "Monsieur le commissaire enquêteur - projet de modification n° 2 du PLU de Juvignac et projets de PDA du Domaine de Caunelles et du Domaine du Château de Bonnier de la Mosson - Montpellier Méditerranée Métropole - 50 place Zeus - CS 39556 - 34961 Montpellier cedex 2" ;
- par registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://participer.montpellier.fr/>

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences seront consultables au siège de Montpellier Méditerranée Métropole et sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole, à l'adresse suivante : [www.montpellier3m.fr/enquetes-publiques](http://www.montpellier3m.fr/enquetes-publiques).

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://participer.montpellier.fr/>

La personne responsable du projet de modification n° 2 du PLU de la commune de Juvignac est Montpellier Méditerranée Métropole. Le public pourra recueillir toutes informations utiles sur le projet de modification auprès de la Direction Planification Environnement et Appui aux Territoires (DPEAT - 04 67 13 60 24) aux heures d'ouverture des bureaux de Montpellier Méditerranée Métropole, du lundi au vendredi inclus sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.

Les projets de création des PDA du Domaine de Caunelles et du Domaine du Château de Bonnier de la Mosson sont présentés concomitamment à la modification du PLU, conformément aux dispositions des articles L.621-31 du code du Patrimoine et L.123-6 du code de l'Environnement. La personne responsable des projets de création des périmètres délimités des abords est M. le Préfet de Région représenté par l'Architecte des Bâtiments de France. Le public pourra recueillir toutes informations utiles sur les projets de création des PDA auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie, Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Hérault (tél. 04 67 02 32 36).

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête mis à sa disposition seront clos par le commissaire enquêteur. Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur adressera, au Président de Montpellier Méditerranée Métropole, le dossier d'enquête, les registres ainsi qu'un rapport unique et, dans un document séparé, ses conclusions motivées. Le commissaire enquêteur transmettra simultanément une copie du rapport et de ses conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de Montpellier. Montpellier Méditerranée Métropole adressera une copie du rapport et des conclusions motivées à la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Le rapport et les conclusions motivées seront tenus à la disposition du public au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, à la Préfecture de l'Hérault ainsi qu'en Mairie de Juvignac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public.

Le rapport et les conclusions motivées seront également consultables sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole à l'adresse suivante : [www.montpellier3m.fr/enquetes-publiques](http://www.montpellier3m.fr/enquetes-publiques). L'ensemble de ces documents seront consultables pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n° 2 du PLU de Juvignac, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis au conseil de Montpellier Méditerranée Métropole pour approbation. Complémentairement, les projets de périmètres délimités des abords seront soumis au conseil de Montpellier Méditerranée Métropole pour accord en vue de leur création par décision de l'autorité administrative conformément aux dispositions de l'article L.621-31 du code du Patrimoine, et de son annexion au PLU de Juvignac au titre des servitudes d'utilité publique conformément à l'article R.153-18 du code de l'urbanisme.

## Relax So Good

Société par Actions Simplifiée  
Capital : 1 000 euros  
Siège social : 266 BD Saint-Fructueux 34400 LUNEL  
RCS MONTPELLIER 898 325 477

Par AGE du 15/09/2022, les associés ont décidé à compter du même jour : de nommer Monsieur Cédric GUITARD demeurant 27 rue de la paix 34400 SAINT-JUST en qualité de Directeur général. Les statuts ont été mis à jour en conséquence.

## SARL POUDEVIGNE

SARL au capital de 7 800 €  
Siège social : 5 Chemin des Dames 34590 MARSILLARGUES  
422 699 843 RCS de MONTPELLIER

Le 27/09/2022, le gérant a décidé de la continuation de la société malgré un actif inférieur à la moitié du capital social.  
Mention au RCS de MONTPELLIER

## SOFIEXCO

SARL au capital de 13 600 €  
Siège social : Le Capitole, 1 boulevard Jean Monnet 34300 AGDE  
407 833 490 RCS de BÉZIERS

Le 30/06/2022, l'associé unique a nommé gérant M. MARTI Nicolas, demeurant 5 rue de Paris 92110 CLICHY en remplacement de M. MARTI Antoine  
Il a également décidé de changer l'objet social qui devient : Le consulting et le conseil en gestion des affaires ; La fourniture de prestation informatique et la vente de matériel informatique ; La formation

## SOCIETE TOURISTIQUE DU PUECH

SCI au capital de 457,35 euros  
Siège social : 1 impasse de la cascade  
34680 SAINT GEORGES D'ORQUES  
329 628 952 RCS MONTPELLIER

## TRANSFERT SIEGE SOCIAL - ASSOCIÉS

Par décision du gérant en application de l'article 4 des statuts, le siège social de la société est transféré au lieu suivant : 543 rue de la Castelle, 34070 MONTPELLIER, à compter du 15 septembre 2022.

A la suite du décès de Monsieur Guy SOUILLET le 22 décembre 2012, Virginie RAYMOND née SOUILLET est titulaire de 10,2 parts.

A la suite du décès de Monsieur Guy SOUILLET le 22 décembre 2012, Arnaud SOUILLET est titulaire de 10,2 parts.  
Modification au RCS de MONTPELLIER.

## SIMPLICITI

Société par actions simplifiée au capital de 301 000 euros  
Siège social : Ecoparc - 90, rue de la Saugue  
34130 SAINT AUNES  
MONTPELLIER RCS 499 446 557

Aux termes d'une délibération en date du 30/09/2022, l'Assemblée Générale extraordinaire des associés a décidé de transférer le siège social du : Ecoparc - 90, rue de la Saugue - 34130 SAINT AUNES, au : 1, Allée des Ingénieurs - Centre Actimart - ZI Les Milles - 13290 AIX EN PROVENCE, à l'adresse de son établissement secondaire actuel, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la société fera l'objet d'une modification de son immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés d'AIX EN PROVENCE.

Pour avis